

Fort-De-France, le 23 janvier 2024

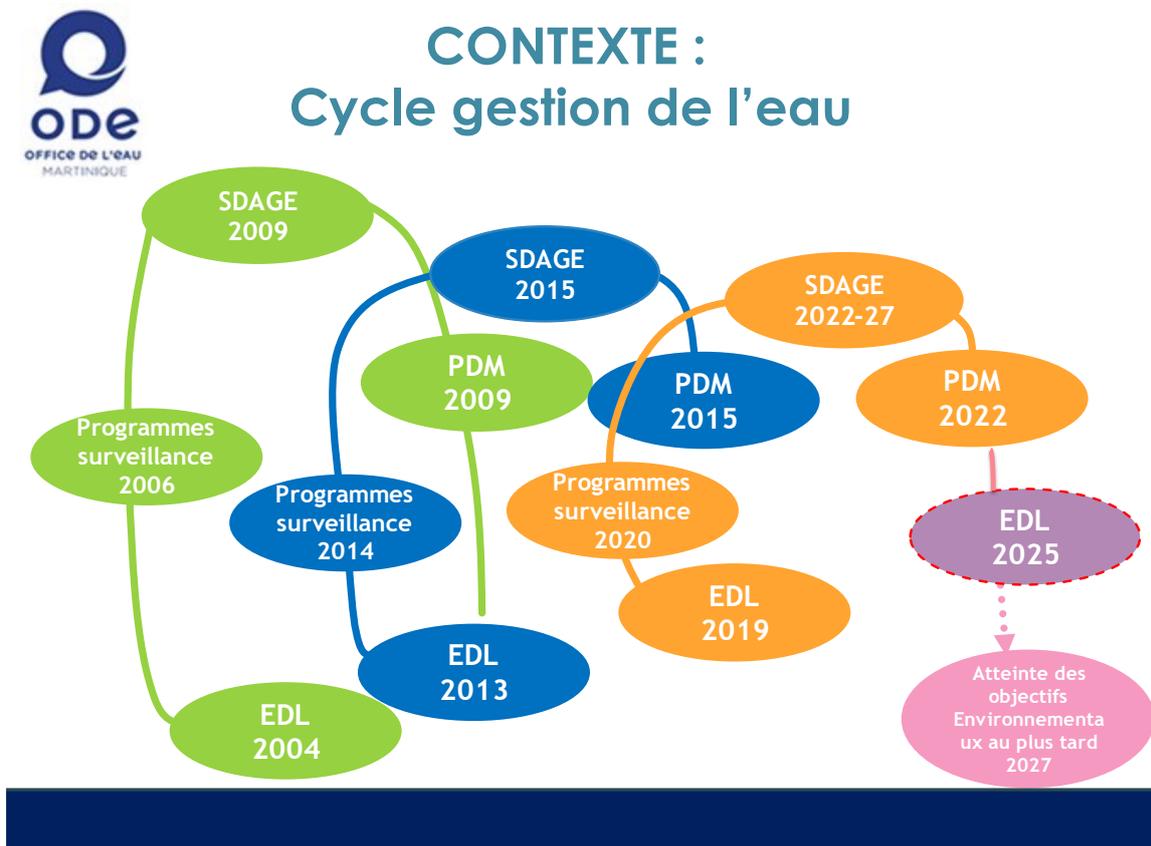
TABLE DES MATIERES

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | PREAMBULE | 2 |
| 2 | PLANIFICATION | 3 |
| 3 | CONTENU DU CYCLE DE GESTION..... | 5 |
| 3.1 | CONTENU ATTENDU DES « PRINCIPAUX ENJEUX DU FUTUR SDAGE MARTINIQUE »..... | 5 |
| 3.2 | CONTENU ATTENDU DE « L'ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN MARTINIQUE » | 6 |
| 3.2.1 | <i>Document central de l'État des lieux</i> | <i>7</i> |
| 3.2.2 | <i>Annexes techniques de l'état des lieux</i> | <i>11</i> |
| 3.2.3 | <i>Annexes cartographiques de l'état des lieux.....</i> | <i>12</i> |
| 3.2.4 | <i>Base de données de l'État des lieux [EDL]</i> | <i>14</i> |
| 4 | COORDINATION DU CHANTIER | 14 |
| | ANNEXE 1 : CALENDRIERS PREVISIONNELS NATONAUX DES CHANTIERS LIES AU SDAGE ... | 18 |

1 Préambule

Rappel du cadre législatif ou réglementaire

Le cycle de gestion de l'Eau défini par la Directive Cadre européenne sur l'Eau contient la réalisation d'un état des lieux (article R212-3 du code de l'environnement). Le cycle de la gestion de l'eau se schématise ainsi :



Contexte

L'état des lieux du district hydrographique de la Martinique réalisé en 2019 doit faire l'objet d'une mise à jour pour être rapporté en 2025.

Le cycle de Directive cadre sur l'eau (DCE) est un cycle de 6 ans. Afin de répondre aux exigences de la DCE, le bassin Martinique doit avoir réalisé un état des lieux (EDL) avant la fin de l'année 2025.

Les grandes étapes sont les suivantes :

| Chantier | Echéance | Modalité de validation | Action attendue |
|---|-----------------------------------|---|--|
| Projet de synthèse des « Principaux enjeux du futur SDAGE » | Septembre 2024 | Présenté en CEB. Soumis à la consultation du public & institutionnelle | |
| <i>Consultation du public & institutionnelle sur les « Enjeux »</i> | <i>novembre 2024 à avril 2025</i> | <i>Dispositif présenté en CEB. Résultats adoptés en CEB.</i> | <i>Encourager la participation active de toutes les parties concernées. Récolter l'avis du public, des assemblées et des institutionnels sur les "Enjeux".</i> |

| | | | |
|---|------------------|--|---|
| Bilan à mi-parcours du programme de mesures | Décembre 2024 | Avis du CEB. Approuvé par le PRÉFET. Rapporté à l'UE | |
| Tableau de bord du SDAGE | 2024 | Pilotage DEAL Adopté par le CEB | Dresser un état d'avancement de la politique de l'eau sur le bassin Martinique. |
| Synthèse des « Enjeux » et prise en compte des résultats de la consultation | Juin 2025 | Adopté par le CEB | |
| « État des lieux » | 21 décembre 2025 | Adopté par le CEB. Approuvé par le préfet | Qualifier & quantifier les pressions, les impacts, les risques de ne pas atteindre les objectifs environnementaux (RNAOE), le contexte socio-économique du bassin pour identifier les objectifs environnementaux et mettre en œuvre le programme de mesures entre 2028 et 2032. |

Chantier Pilotage DEAL

Chantier Pilotage ODE

Chantier Opération de consultation du public

Tableau 1 : Liste des chantiers de l'État des lieux et proches de l'État des lieux

2 Planification

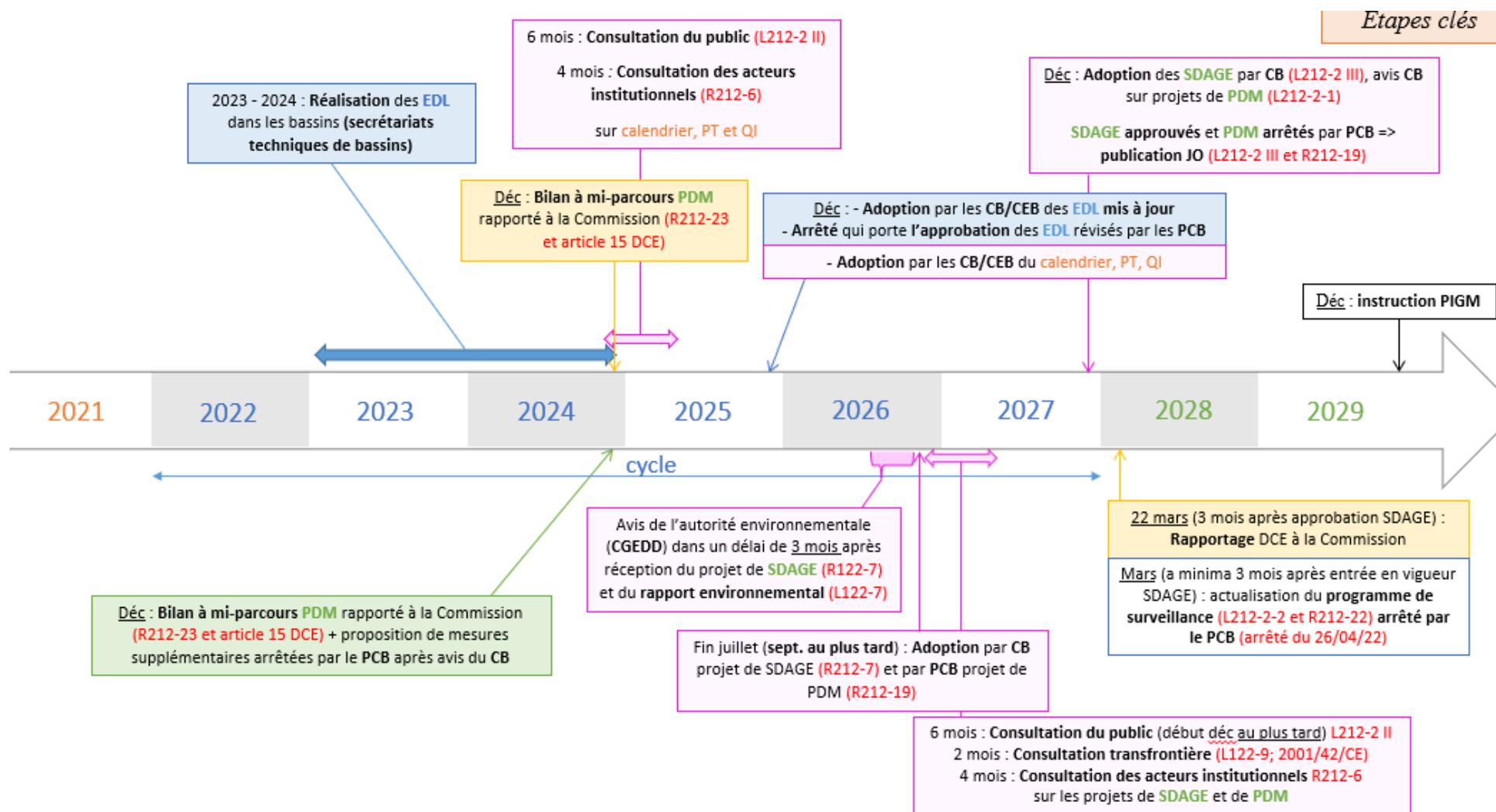
Les grandes étapes (cf. Figure 1 : Calendrier pour le bassin Martinique°).

En 2024 :

- Réaliser le bilan des pressions ;
- Evaluer l'état des masses d'eau ;
- Estimer l'impact ;
- Ecrire le projet de synthèse des « Principaux enjeux du futur SDAGE Martinique ».
- **A la fin de l'année 2024 nous devons :**
 - Lancer la consultation du public sur les « Principaux enjeux du futur SDAGE Martinique » ;
 - Décrire les scénarii tendanciels.
- **1^{er} semestre 2025 nous prévoyons de :**
 - Réaliser des ateliers dans le cadre de la consultation du public, pour rendre compte de l'avancement du SDAGE ;
 - Estimer le RNAOE dès que les scénarii tendanciels auront été proposés.
- **Enfin, le 2^{ème} semestre 2025, sera le temps de :**
 - Intégrer les remarques issues de la consultation dans « l'État des lieux » et la synthèse des « Enjeux » ;
 - Valider l'État des lieux en CEB.

Figure 1 : Calendrier pour le bassin Martinique

(L'ensemble des calendriers prévisionnels nationaux sont présentés en Annexe 1)



3 Contenu du cycle de gestion

Pour la fin de l'année 2025, nous devons avoir réalisé une synthèse des « Principaux enjeux du futur SDAGE Martinique » et les documents de « l'État des lieux du bassin Martinique ».

3.1 Contenu attendu des « Principaux enjeux du futur SDAGE Martinique »

La Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE impose aux Etats membres via l'article 14, la participation active de toutes les parties concernées et que soient publiées et soumis aux observations du public :



- a) **Un calendrier** et un programme **de travail** pour l'élaboration du SDAGE, du programme de mesures 3 ans au moins avant 2028.
- b) **Une synthèse** provisoire **des questions importantes** qui se posent dans le bassin hydrographique en matière de gestion de l'eau, 2 ans au moins avant 2028.
- c) Un projet de Schéma directeur d'aménagement & de gestion des eaux [SDAGE], 1 an avant 2028.

La synthèse des « **Principaux enjeux du futur SDAGE Martinique** », appelé document des « Enjeux », **regroupe le calendrier de travail et les questions importantes. Elle sera soumise à la consultation du public et des institutions du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025 (dates à confirmer)**. L'organisation de consultation du public n'est, pour le moment, pas décrite encore dans cette note.

Les enjeux identifiés, pour le 3^{ème} cycle de gestion du SDAGE, sont les suivants :



3.2 Contenu attendu de « l'État des lieux du bassin Martinique »

L'État des lieux répond aux exigences européennes décrites dans la Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE à savoir un état des lieux des « caractéristiques du district hydrographique, l'étude des incidences de l'activité humaine sur l'environnement et l'analyse économique de l'utilisation de l'eau ». Cette exigence est traduite par l'article R.212 -3 du code de l'environnement.



Pour l'écriture de l'État des lieux, il est proposé de partir du précédent État des lieux, à savoir celui de 2019, et de lister les éventuels manques, imprécisions, écueils et marge de progrès. On pourra également supprimer les éléments inutiles.

Les améliorations apportées à la connaissance de notre territoire doivent être mis en valeur au regard des manquements indiqués dans l'État des lieux 2019.

Ce document central sera accompagné de 3 annexes :

- Une annexe cartographique ;
- Une annexe technique ;
- Une base de données appelée « base de données de l'EDL ».

Les étapes sont décrites ci-après :

2.2 Masses d'eau souterraine

Ce sera une caractérisation générale des calcaires du primaire, de la craie du secondaire, des sables du tertiaire & du quaternaire et des nappes alluviales. Conformément à la directive fille sur les eaux souterraines, une caractérisation détaillée de chaque masse d'eau souterraine sera réalisée dans les annexes techniques. Une redéfinition des masses d'eaux souterraines en cours de réalisation par le BRGM devra être intégrée.

2.3 Etat des masses d'eau de surface

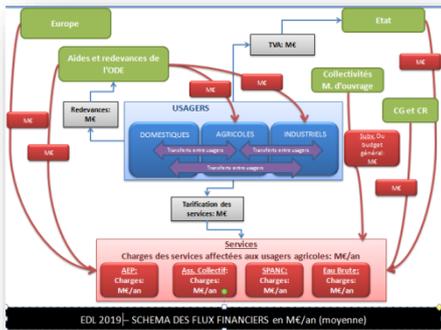
Il s'agira au minimum de réaliser un bilan de l'état et/ou potentiel écologique (avec et sans chlrodécone) et de l'état chimique (avec et sans substances ubiquistes) selon les modes de calcul des 3^{ème} et 4^{ème} cycles. Certains éléments de qualité ou substances pourront être mis en valeur surtout s'il s'agit de paramètres déclassants. D'autres états (état qualité des eaux de baignade par exemple ...) pourront être cités dans le document.

2.4 Etat des masses d'eau souterraine

Ce chapitre présentera l'état chimique et l'état quantitatif des eaux souterraines.

3. Analyse économique des usages de l'eau

L'analyse économique devra dresser par district, les caractéristiques des usages (domestique, industriel, agricole, transport, ...) de l'eau, et le niveau de récupération des coûts, toujours par district.



3.1 Caractérisation socio-économique

Il s'agira de faire un point sur les usages et les forces motrices (démographie, activités économiques, ...) qui impactent chaque district. Ce chapitre fera l'objet d'une étude spécifique.

3.2 Récupération des coûts

Basée sur une étude nationale, pilotée par l'OFB et la Direction de l'eau & de la biodiversité (DEB) du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, la récupération des coûts devra répondre aux exigences de la Directive cadre sur l'eau. Elle estimera le poids

économique des différents usages de l'eau. L'État des lieux inclura alors une synthèse (ou un extrait) de cette étude nationale. De plus, l'ODE propose d'aller plus loin que l'étude nationale et menant une évaluation du coût total du SDAGE (hors PDM, qui se limite essentiellement au coût des mesures dites « petit cycle » ciblées pour l'atteinte du bon état). Il s'agira d'évaluer le budget total nécessaire pour la mise en œuvre du SDAGE 2022 2027, sans tenir compte de la capacité à payer. Cette évaluation est un ordre de grandeur doit permettre de répondre à la question « Quels sont les besoins budgétaires globaux pour tenir les ambitions du SDAGE Martinique ? »

4. Analyse des pressions sur les masses d'eau

Ce chapitre réalisera un bilan des pressions par district et leurs évolutions depuis le début de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

NB traitements cartographiques : La mise à jour du SIG de Martinique par l'IGN grâce à la technologie LIDAR (en cours de réalisation en 2024 2025 en partenariat DEAL/ODE) permettra une remise à jour de la BD Topage. Cette base de données cartographique permettra d'affiner notamment le diagnostic des pressions.

4.1 Pressions domestiques

Il s'agira d'estimer les pressions ponctuelles (issues des stations d'épuration urbaine [STEU], des déversoirs d'orage, des bassins d'orage, ...), les pressions diffuses domestiques (issues

des installations en assainissement non collectif [ANC], des habitants non ou mal raccordés, de l'usage des produits toxiques, ...) et les prélèvements en eau potable (eau de surface & souterraine).

4.2 Pressions industrielles

Il s'agira d'estimer les pressions ponctuelles (issues des industries non raccordées aux réseaux de collecte des eaux usées, issues des installations classées pour la protection des eaux [ICPE], issues des activités économiques assimilées domestiques [Apad]), les pressions diffuses (issues des sites & sols pollués, des très petites, petites & moyennes entreprises [TPE-PME], des surfaces imperméabilisées, ...).

4.3 Pressions agricoles

Les pressions agricoles, considérées, comme diffuses, seront évaluées dans ce chapitre. La méthode nationale PRESSAGRIDOM développée par le MTECT et l'OFB seront utilisées. De nouvelles données, ou informations (la banque nationale des ventes de produits phytosanitaires - acheteur [BNVD Acheteur], le recensement parcellaire graphique (voir s'il a été mis en œuvre en Martinique) et le dernier recensement agricole seront utilisées lors de cet État des lieux.

4.4 Pressions hydromorphologiques

A partir de l'outil PRHYMO, mais aussi éventuellement, de diagnostics « érosion », le chapitre fera un bilan des pressions hydromorphologiques sur les eaux continentales et littorales.

4.5 Inventaire des substances

Il s'agira de faire l'inventaire des sources de substances dangereuses prioritaires (ainsi que certaines substances spécifiques) émises par les activités industrielles, agricoles et domestiques. Les informations collectées devront être cohérentes avec les chapitres précédents, à savoir : 4.1 - **Pressions domestiques**, 4.2 - **Pressions industrielles** & 4.3 - **Pressions agricoles**.

Un partenariat avec l'INERIS pour l'application de leur guide et la fourniture de ce chapitre pourrait être envisagé (proposition DEAL, en cours).

4.6 Autres pressions

Les autres pressions à recenser sont notamment : prélèvements, plaisance, espèces exotiques envahissantes. Les résultats du réseau sentinelles de l'ODE (en partenariat avec l'ONF et le PNRM) seront exploités dans cette partie dans la mesure du possible.

4.7 Synthèse des pressions

Il s'agira d'une synthèse par rejets polluants (azote, phosphore, ...), d'une synthèse des prélèvements et d'une synthèse vis-à-vis des rejets à la mer.

5. Incidences des principales pressions

| Niveau d'eutrophication | Pourcentage 90 phosphore total | Maximum oxygène dissous | Maximum chlorophylle A et phéopigments |
|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|--|
| Classe 1 - non-eutrophe | ≤ 0.5 mg/L | ≤ 10 % | ≤ 100 µg/L |
| Classe 2 - potentiellement eutrophe | > 0.5 mg/L | ≤ 10 % | ≤ 100 µg/L |
| Classe 3 - eutrophe | ≤ 0.5 mg/L | > 10 % | > 100 µg/L |
| Classe 4 - hyper-eutrophe | > 0.5 mg/L | > 10 % | > 100 µg/L |

Cette condition doit être vérifiée
L'une ou l'autre ou les deux conditions doivent être vérifiées

Ce chapitre sera dédié aux impacts des pressions sur l'État des eaux. Les impacts établiront la nature des multiples liens qui existent entre les pressions et l'état des eaux. Comme pour les pressions, ce bilan des impacts devra se faire par district.

5.1 Élévation de la température

Ce chapitre devra faire un recensement des masses d'eau concernées par la montée des températures et le réchauffement climatique.

5.2 Acidification du milieu

Nous devons vérifier qu'il n'y a pas d'acidification des milieux naturels sur le bassin Martinique.

5.3 Altération des habitats

Que ce soient les altérations causées par des changements hydrologiques ou morphologiques, nous devons identifier les masses d'eau concernées. Cette analyse devra être cohérente avec le bilan des pressions hydromorphologiques.

5.4 Présence de déchets

La nature des déchets devra être abordée (dans la mesure de l'information) pour qualifier le niveau d'impact.

5.5 Pollution par les nutriments

Ce chapitre devra identifier les masses d'eau impactées par les pressions en nutriments (azote et phosphore) conduisant à une eutrophisation des milieux.

5.6 Enrichissement en matières organiques

Les masses d'eau pour lesquelles les pressions en matières organiques (DCO, DBO₅, ...) sont potentiellement impactantes et les masses d'eau dont la qualité en matières organiques n'est pas bonne seront examinées pour évaluer cet impact. L'analyse devra se faire quelles que soient les origines (macro ou microbiologiques) des pollutions.

5.7 Pollution chimique

Ce sera essentiellement en rapprochant les résultats de l'inventaire des substances (cf. 4.5 - **Inventaire des substances**) à ceux de l'état chimique des masses d'eau que sera estimé l'impact « pollution chimique ».

5.8 Intrusion saline

Nous devons vérifier qu'il n'y a pas de forte intrusion saline sur le bassin, comme c'est le cas aujourd'hui.

5.9 Dommages aux écosystèmes terrestres dépendants des écosystèmes aquatiques pour des raisons chimiques & quantitatives

Notre connaissance de l'impact sur les zones humides est très réduite. Nous ferons un rappel des impacts possibles de la qualité de l'eau sur la qualité des zones humides et littorales.

5.10 Prélèvement dépassant la ressource en eau souterraine disponible

Il s'agira dans ce chapitre de reconsidérer les volumes prélevés vis-à-vis de l'état quantitatif de la masse d'eau souterraine du carbonifère du Nord.

5.11 Diminution de la qualité des eaux de surface en relation avec les eaux souterraines pour des raisons chimiques & quantitatives

C'est un sujet complexe pour lequel nous expliquerons que, certes, le phénomène de contamination des eaux de surface par les eaux souterraines existe sur notre bassin, mais il est pour le moment impossible de récupérer cette information. Des études sur ce sujet réalisées par le BRGM devraient permettre de progresser sur ce chapitre.

5.12 Autres impacts

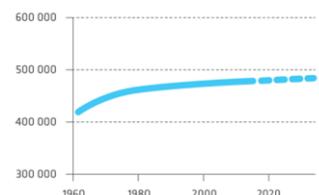
Eventuellement, nous serons amenés à identifier d'autres impacts sur le bassin (sargasses notamment).

6. Evolutions à l'horizon 2032

Ce chapitre « tendanciel » aura pour objectif d'évaluer le risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux [RNAOE].

6.1 Scénario d'évolution tendanciel

Essentiellement basé sur les forces motrices à l'origine des pressions sur les milieux aquatiques, le scénario tendanciel devrait donner une image du bassin à l'horizon 2032. Ce chapitre fera l'objet d'une démarche spécifique, couplée avec l'analyse économique.



6.2 Evaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux [RNAOE]

A partir du bilan des pressions, du bilan de l'état des eaux, du bilan des impacts significatifs et les évolutions tendanciels, nous évaluerons le RNAOE, en 3 classes : (1) pas de risque ; (2) doute ; (3) RNAOE.

7. Incertitudes et données manquantes

Il faudra préciser les incertitudes inhérentes aux différentes évaluations, les données manquantes et les marges de progression envisageables.

8. Registre des zones protégées

Il s'agira de répertorier toutes les zones protégées : zones vulnérables, sensibles, conchyliques, de baignade, eau potable, Natura 2000. Il s'agit d'un volet réglementaire. A noter que la Martinique n'est pas concernée par les zonages conchyliques et Natura 2000.

9. Bibliographie

Il faudra faire la liste de tous les guides et études qui participent à l'écriture de l'État des lieux.

10. Glossaire & abréviations

Il s'agira de lister et d'expliquer tous les sigles présents dans l'État des lieux.

3.2.2 Annexes techniques de l'état des lieux

Les annexes techniques font état des méthodes mises en œuvre pour l'élaboration de « l'État des lieux sur le bassin Martinique.

Les différences méthodologiques devront être décrites entre l'État des lieux 2019 et celui de 2025. Des méthodes sont d'ores et déjà proposées par la Direction de l'eau & la biodiversité. Il faudra donc indiquer si les méthodes utilisées pour l'État des lieux sont nationales ou spécifiques au bassin.

Les annexes techniques sont aussi composées des fiches de masses. (Exemple)

| Identification et Localisation | | | | | | | | |
|---|--|---|--|---|--------------------------|---|--|---|
| Commune(s) | Grand Rivière | | Description | Zones de protection, d'inventaires, labels et convention pour le patrimoine naturel | | | | |
| Connexions / échanges possibles avec les autres Masses d'eau | Eaux côtières : | Souterraines : | Superficie du bassin versant de 11 km ² . Longueur du cours d'eau principal de 8 km. | Parc Naturel Régional | ZNIEFF | | X | |
| | • FRJC004 | • FRJG001 | | Réserves biologiques | X | APB | | X |
| Station de suivi DCE | Stade Grand Rivière (08102101) Trou Diabliesse (08101101) | | | Réserves naturelles | | Site(s) inscrit(s)/classé(s) | X | |
| | | | | Zones humides (RAMSAR, ZHIEP) | | Sites CELRL | | |
| Cours d'eau Liste 1 | | | | | | | | X |
| Objectifs de bon état et analyse du Risque de Non Atteinte des Objectifs d'Etat | | | | | | | | |
| | État en 2019 | Paramètres déclassant | Objectif d'état du SDAGE 2016-2021 | Objectif d'état du SDAGE 2022-2027 | RNAOE en 2027 | Pressions / substances à l'origine du RNAOE | RNAOE Global | |
| Etat chimique | NON | | 2015 | 2015 | NON RISQUE | - | NON RISQUE | |
| Etat écologique sans Chlorodécone | NON | | 2015 | 2015 | NON RISQUE | - | NON RISQUE | |
| Etat écologique standard | NON | | 2015 | 2015 | NON RISQUE | - | NON RISQUE | |
| Pressions sur la masse d'eau | | | | | | | | |
| | Nature des pressions existantes recensées | | | | Intensité de la Pression | Tendance évolutive | Mesures du PDM associées (SDAGE 2022-2027) | |
| Pollutions ponctuelles | Assainissement collectif | | | | | | | |
| | Rejets industriels | | | | | | | |
| | Décharges | | | | | | | |
| Pollutions diffuses | Assainissement non collectif : Pression qui reste faible compte tenu de localisation de la population (105 habitants en ANC) | | | | FAIBLE | ↘ | | |
| | Ruissellement des surfaces imperméabilisées (urbain) | | | | FAIBLE | ↔ | | |
| | Emissions agricoles (Azote) | | | | FAIBLE | ↘ | | |
| | Emissions agricoles (26 substances principales, BNVD 2016) | | | | MODERE | ↘ | 23 ; 24 ; 25 ; | |
| | Emissions agricoles (Polluants spécifiques, BNVD 2016) | | | | MODERE | ↘ | 24 ; 25 ; | |
| Autres pressions | Emissions agricoles (Pesticides DCE, BNVD 2016) *Aucune molécule DCE de l'état chimique de se retrouve dans le BNVD 2016 en Martinique | | | | | | | |
| | Pollutions agricoles historiques (Chlorodécone) | | | | | | | |
| | Prélèvements AEP : un site de prélèvement (Grand' Rivière) soit 63 675 m ³ (BNPE, 2016) | | | | FAIBLE | ↔ | | |
| | Prélèvements irrigation | | | | | ↔ | | |
| | Espèces Envahissantes | | | | FAIBLE | ↔ | | |
| Erosion des sols | | | | FAIBLE | ↔ | | | |
| Pression hydromorphologie : Continuité et morphologie => Aval de la masse d'eau chenalisé et présence de seuils | | | | FAIBLE | ↔ | | | |
| Impacts sur la masse d'eau | | | | | | | | |
| | Niveau d'impact | Pressions / activités à l'origine de l'impact | | | | | | |
| Impact sur l'état chimique | FAIBLE | | | | | | | |
| Impact sur l'état écologique | FAIBLE | | | | | | | |



3.2.3 Annexes cartographiques de l'état des lieux

L'ensemble de la cartographie de l'EDL sera réalisé par l'Observatoire de l'Eau. Les annexes cartographiques représentent l'atlas des cartes utilisées dans l'État des lieux. Au vu de l'atlas 2019, la liste des cartes au minimum présentes dans les annexes cartographiques devraient être :

Présentation générale du bassin Martinique

- Districts hydrographiques français métropolitains
- Districts du bassin Martinique
- Réseau hydrographique du bassin Martinique

Caractérisation des masses d'eau

Masses d'eau de surface

- Typologie des masses d'eau de surface continentale
- Masses d'eau de surface continentale
- Délimitation des masses d'eau côtière et de transition
- Les plans d'eau
- Masses d'eau cours d'eau artificielles et fortement modifiées

Masses d'eau souterraine

- Délimitation des masses d'eau souterraine
- Hydrogéologie du bassin Martinique
- Rattachement des masses d'eau souterraine aux eaux de surface

Etat des masses d'eau de surface

- Qualité des masses d'eau cours d'eau en nutriments
- Qualité des masses d'eau cours d'eau en matières organique
- Etat physico-chimique des masses d'eau cours d'eau
- Etat biologique des masses d'eau cours d'eau

- Qualité des eaux de baignade-station balnéaire
- Etat écologique des masses d'eau
- Etat chimique des masses d'eau de surface (avec substances ubiquistes)
- Etat chimique des masses d'eau de surface (hors substances ubiquistes)
- Etat global des masses d'eau de surface

Etat des masses d'eau souterraine

- Qualité des eaux souterraines en nitrates
- Qualité des eaux souterraines en pesticides
- Etat chimique des masses d'eau souterraine
- Tendance de l'état chimique des masses d'eau souterraines
- Inversion de tendance de l'état chimique des masses d'eau souterraine
- Etat quantitatif des masses d'eau souterraine
- Etat global des masses d'eau souterraine

Analyse des pressions sur les masses d'eau

Pressions domestiques, industrielles & agricoles

- Densité de population
- Occupation générale des sols
- Pression en matières organiques sur les masses d'eau continentale
- Pression en matières azotées sur les masses d'eau continentale
- Pression en matières phosphorées sur les masses d'eau continentale
- Volumes prélevés dans les masses d'eau souterraine
- Degré de sollicitation des nappes
- Volumes prélevés dans les masses d'eau de surface

Pressions hydromorphologiques

- Indicateur de rectitude du tracé en plan du cours d'eau
- Indicateur du boisement des berges
- Indicateur synthétique de fragmentation sous forme de classe
- Effets de biefs
- Taux d'étagement

Incidences des principales pressions

- Altération hydromorphologique - régime hydrologique - « quantité »
- Altération hydromorphologique - régime hydrologique - « dynamique »
- Altération hydromorphologique - régime hydrologique - synthèse
- Altération hydromorphologique - continuité latérale
- Altération hydromorphologique - continuité longitudinale
- Altération hydromorphologique - continuité - synthèse
- Altération hydromorphologique - morphologie - structure de la rive (dont la ripisylve)
- Altération hydromorphologique - morphologie - structure & substrat du lit
- Altération hydromorphologique - morphologie - profondeur & largeur
- Altération hydromorphologique - morphologie - synthèse

Evolution à l'horizon 2027

- Risque de non atteinte du bon état ou potentiel écologique en 2032
- Risque de non atteinte du bon état chimique pour les masses d'eau de surface (avec substances ubiquistes) en 2032
- Risque de non atteinte du bon état chimique pour les masses d'eau de surface (hors substances ubiquistes) en 2032
- Risque de non atteinte du bon état chimique pour les masses d'eau souterraine en 2032
- Risque de non atteinte du bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraine en 2032

Registre des zones protégées

- Zones vulnérables
- Zones de protection spéciale du bassin Martinique

D'autres cartes pourraient apparaître en fonction des résultats des travaux.

3.2.4 Base de données de l'État des lieux [EDL]

La « base de données de l'EDL » sera constituée de :

- **Couvertures géographiques** (au format shapefile® ou équivalent et compatible). Elles seront archivées dans l'extranet du portail de bassin Martinique.
- **Données attributaires** (au format Excel® ou équivalent et compatible) sous formes brutes ou agrégées par masse d'eau (nécessaires pour éditer les tableaux et les graphiques de l'État des lieux).
- **Référentiels** en fonction des types de données collectées pour « l'État des lieux du bassin Martinique ».
- **Références bibliographiques**, notes techniques, notes d'expert, études ponctuelles, comptes-rendus de réunions, guides méthodologiques qui auront servi à bâtir « l'État des lieux du bassin Martinique ».
- **Métadonnées** (titre, source, définition, date de l'information et qualité de l'information) des couvertures géographiques, des données attributaires, des référentiels et des références bibliographiques ;

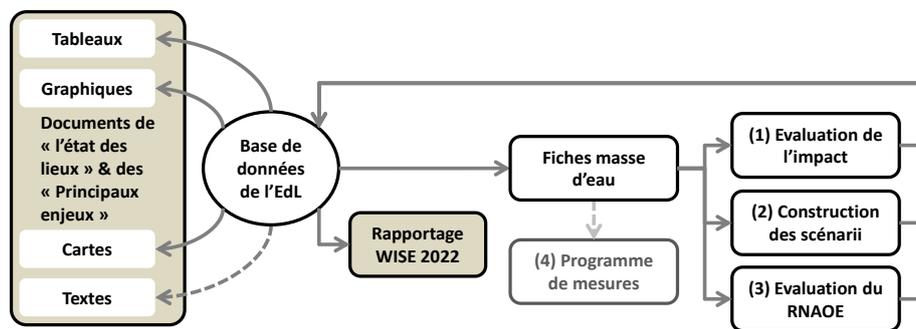


Figure 2 : Organigramme de l'utilisation des données

Les données ainsi collectées dans la « base de données de l'EDL » permettront de réaliser des « fiches masse d'eau » très utiles pour (1) évaluer l'impact, (2) construire les scénarii, (3) évaluer le risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) et (4) préparer la construction du programme de mesures qui aura lieu en 2027. Par ailleurs la base de données sera aussi très utile pour réaliser en 2028, le rapportage WISE [Water information system for Europe] de la DCE, à la commission européenne (piloteage DEAL).

4 Coordination du chantier / Gouvernance

La réalisation de l'étude « Etat des lieux » cycle de gestion 2028 -2032 est externalisée : marché de prestations de service et convention d'assistance technique avec des organismes de recherche experts.

Le chantier est piloté par l'ODE au travers les instances du COTECH et du COPIL.

Le COTECH est composé de :

- L'ODE pilote et maître d'ouvrage, qui sera appuyé de l'Observatoire de l'Eau pour la gestion du SIG
- l'équipe des prestataires : CREOCEAN / NATURE ET DEVELOPPEMENT / IREED.

Le COTECH est élargi aux experts qui fournissent un avis d'expert (par convention ou non) notamment :

- Le BRGM pour la partie état des masses d'eaux souterraines.

- L'IFREMER pour l'état des eaux littorales et le dire d'expert pression / Impacts
- La Chambre d'agriculture pour la partie Pression / Impact irrigation et l'expertise agricole en général
- Le CIRAD pour la partie l'évaluation pression agricole diffuse
- Les services de l'Etat DEAL, DAAF, les EPCI, selon les thèmes traités

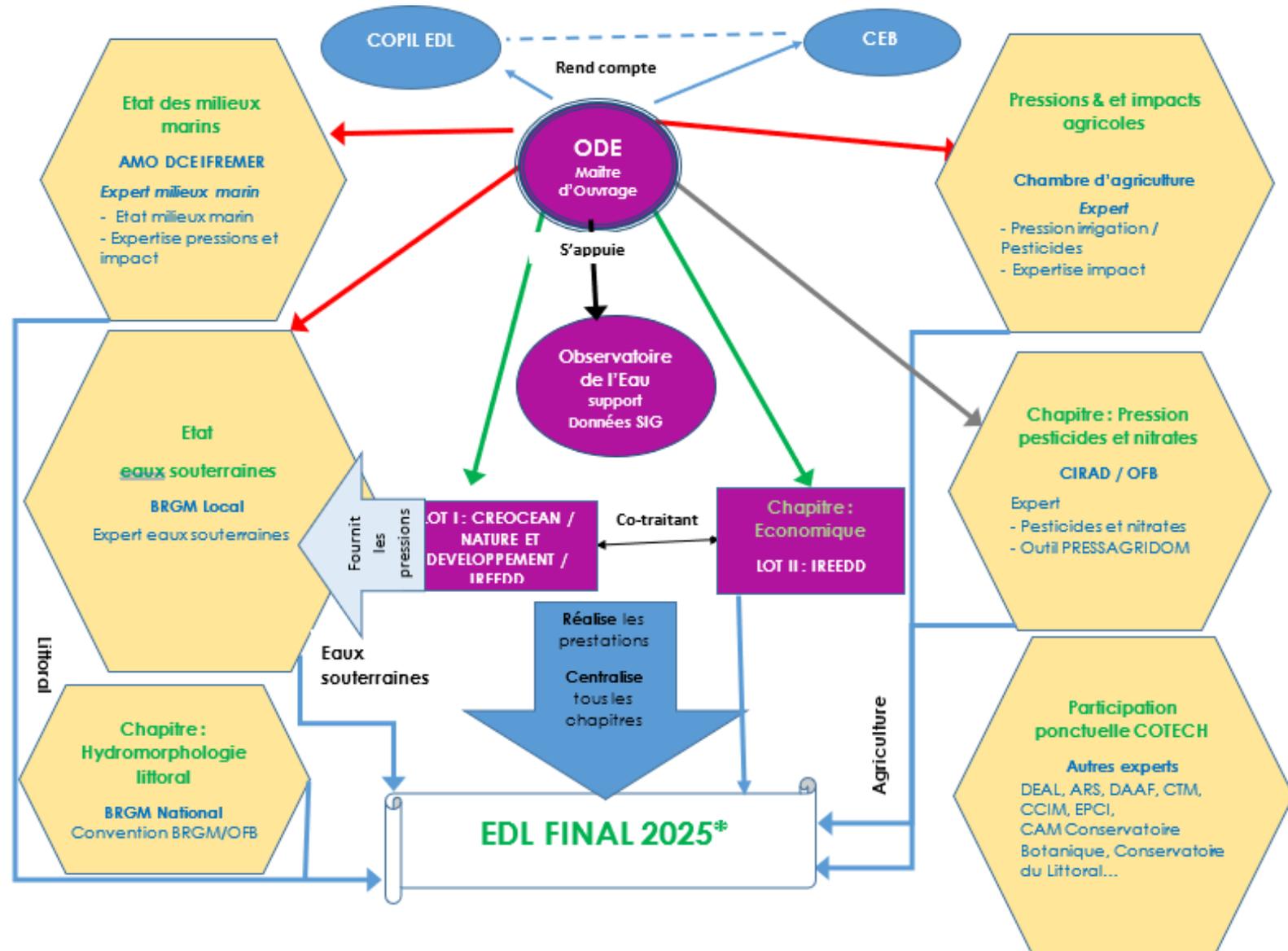
Le COTECH se réunit à une fréquence mensuelle et rend compte de son activité au COPIL, ou y sont présenté synthétiquement les résultats.

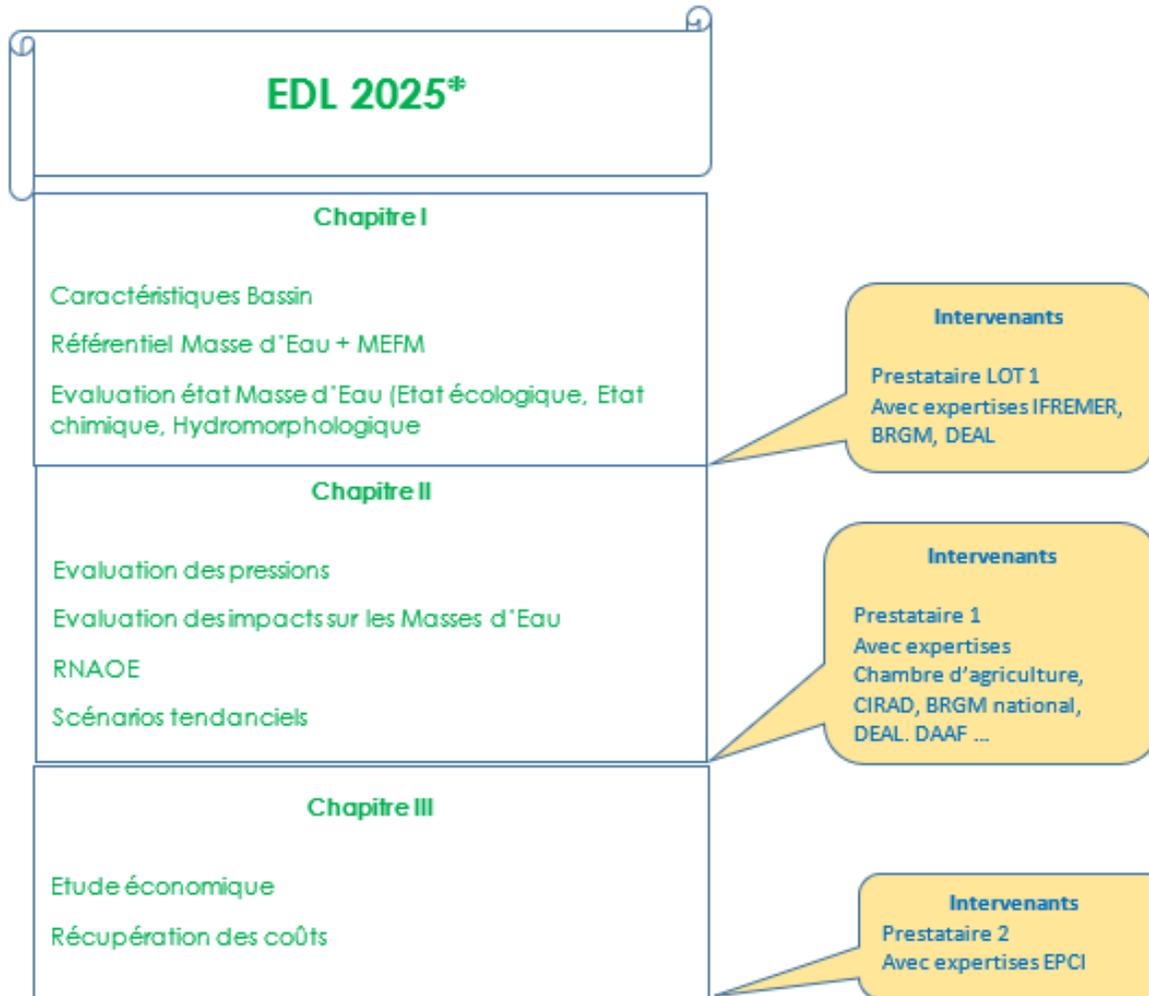
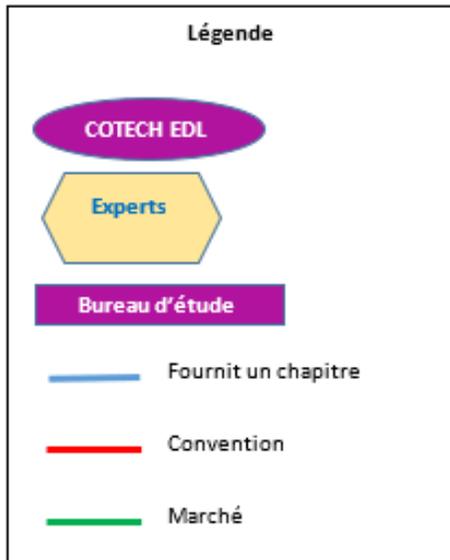
Le COPIL est composé :

- du COTECH (ODE & Prestataire)
- de 3 membres représentants du CEB (1 par collège). Chaque membre a un suppléant.

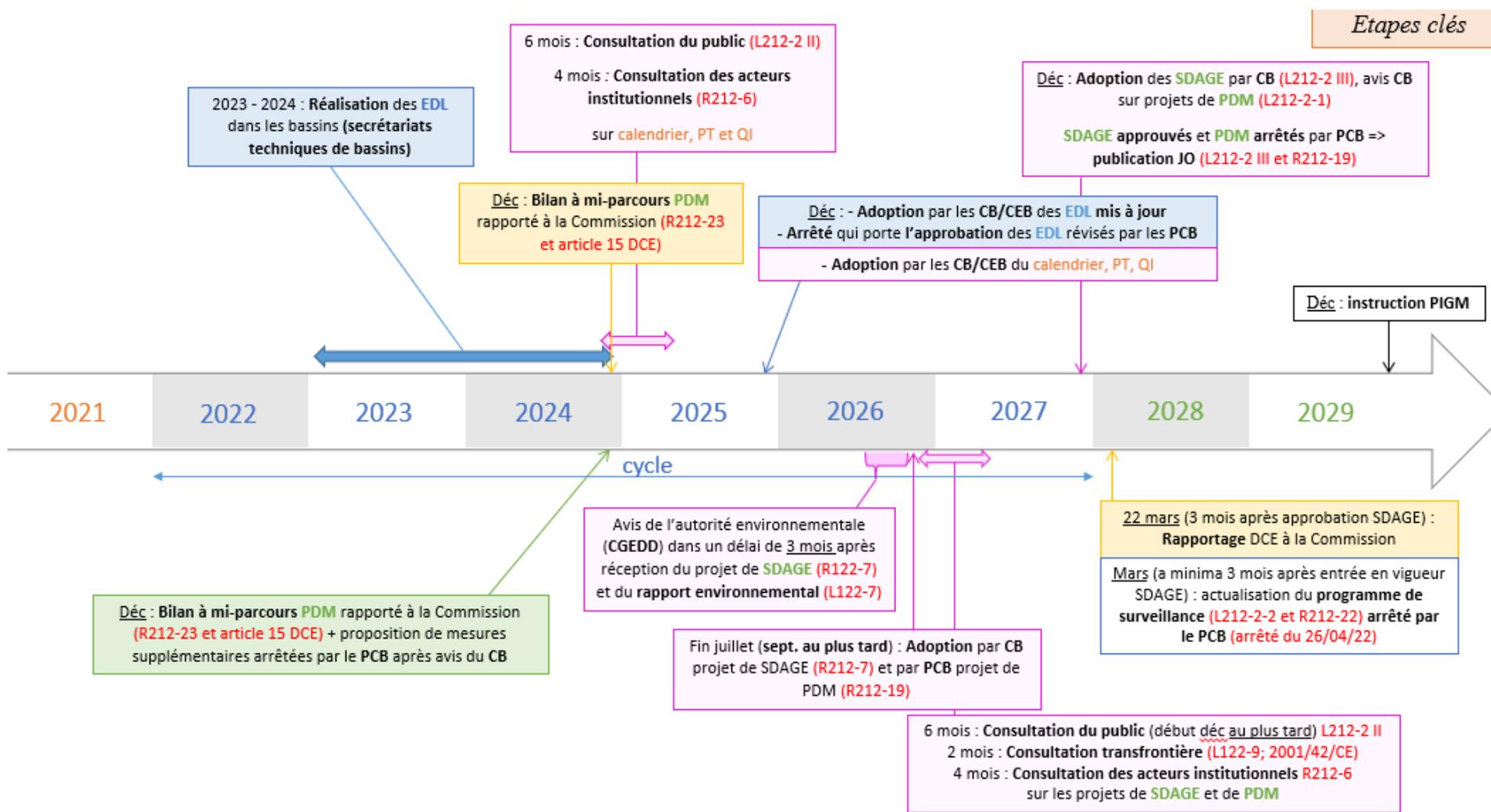
Le COPIL se réunit toutes les 6 à 8 semaines en moyenne, il valide les étapes de traitement.

Figure 3 : Organisation chantier EDL 2019 Martinique

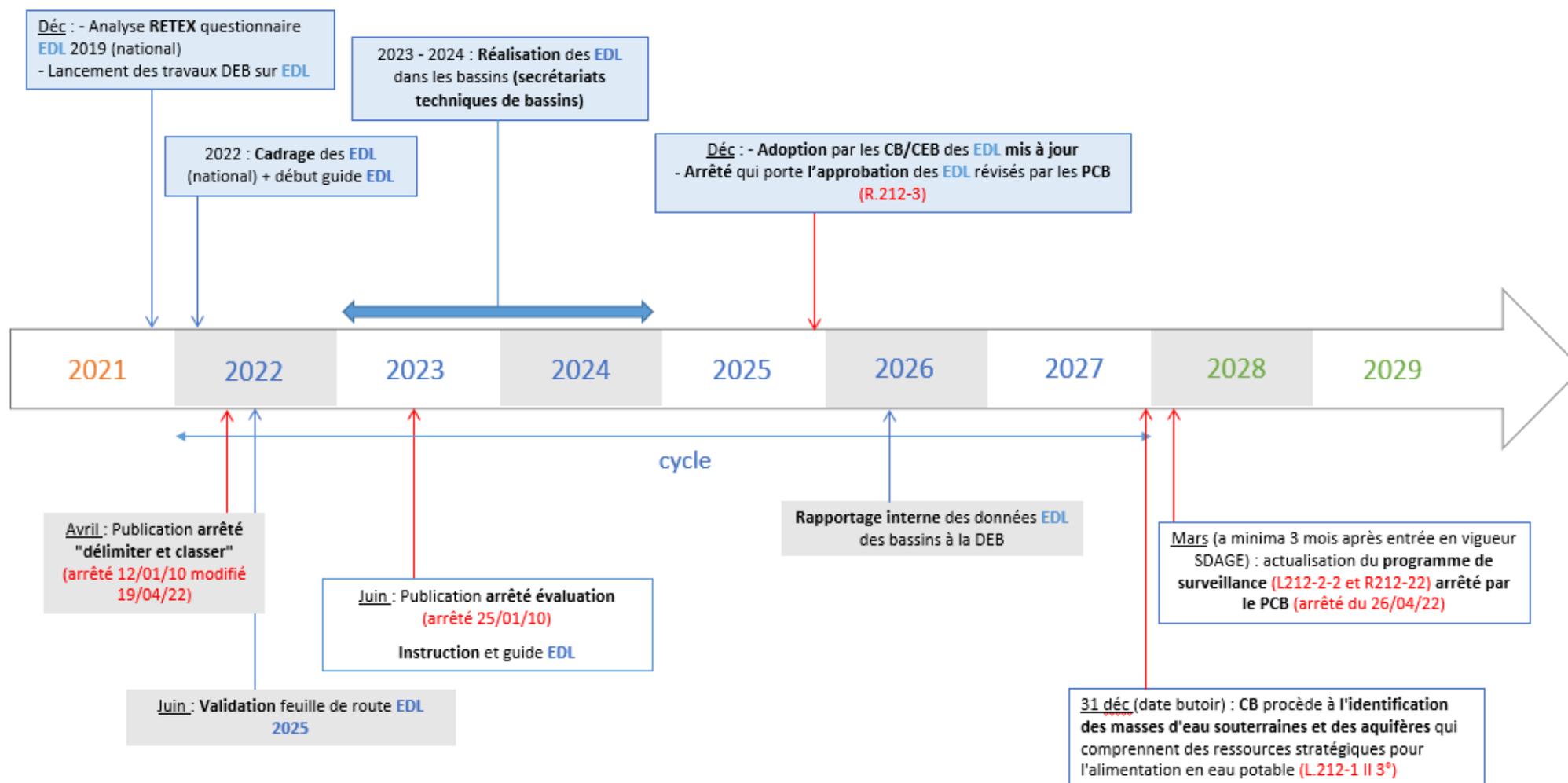




ANNEXE 1 : CALENDRIERS PREVISIONNELS NATIONAUX DES CHANTIERS LIES AU SDAGE

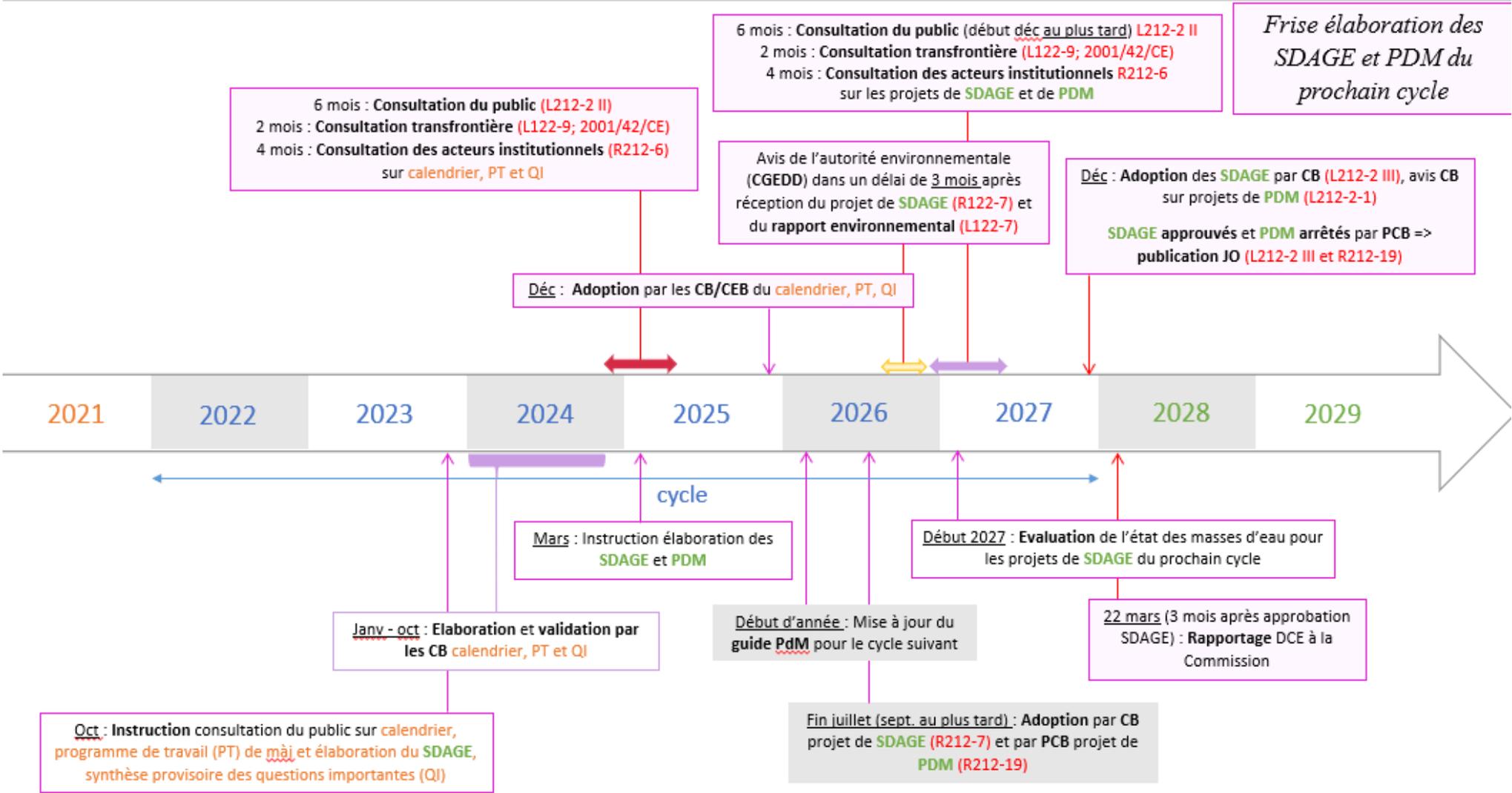


23/01/2024

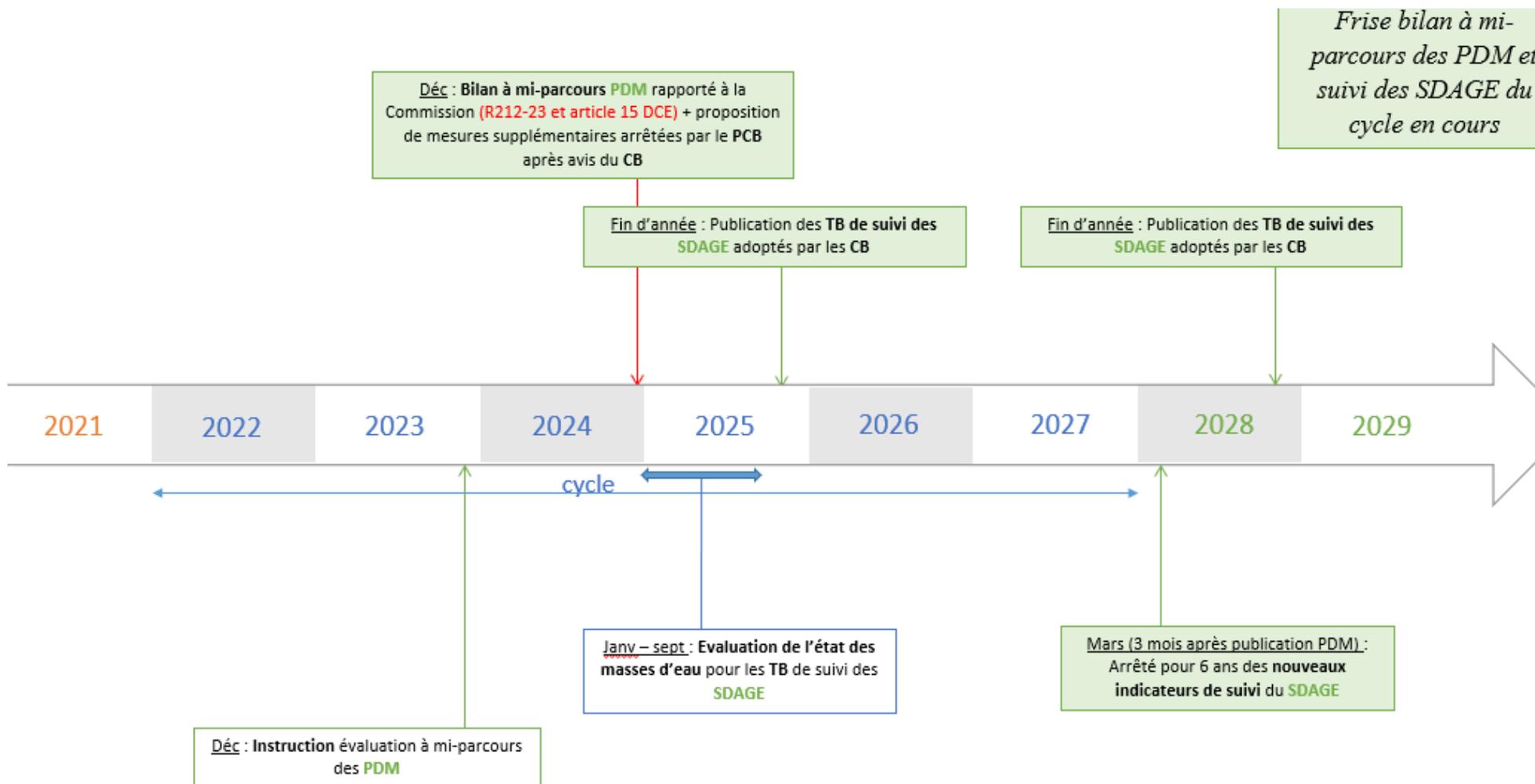


23/01/2024

Frise élaboration des SDAGE et PDM du prochain cycle

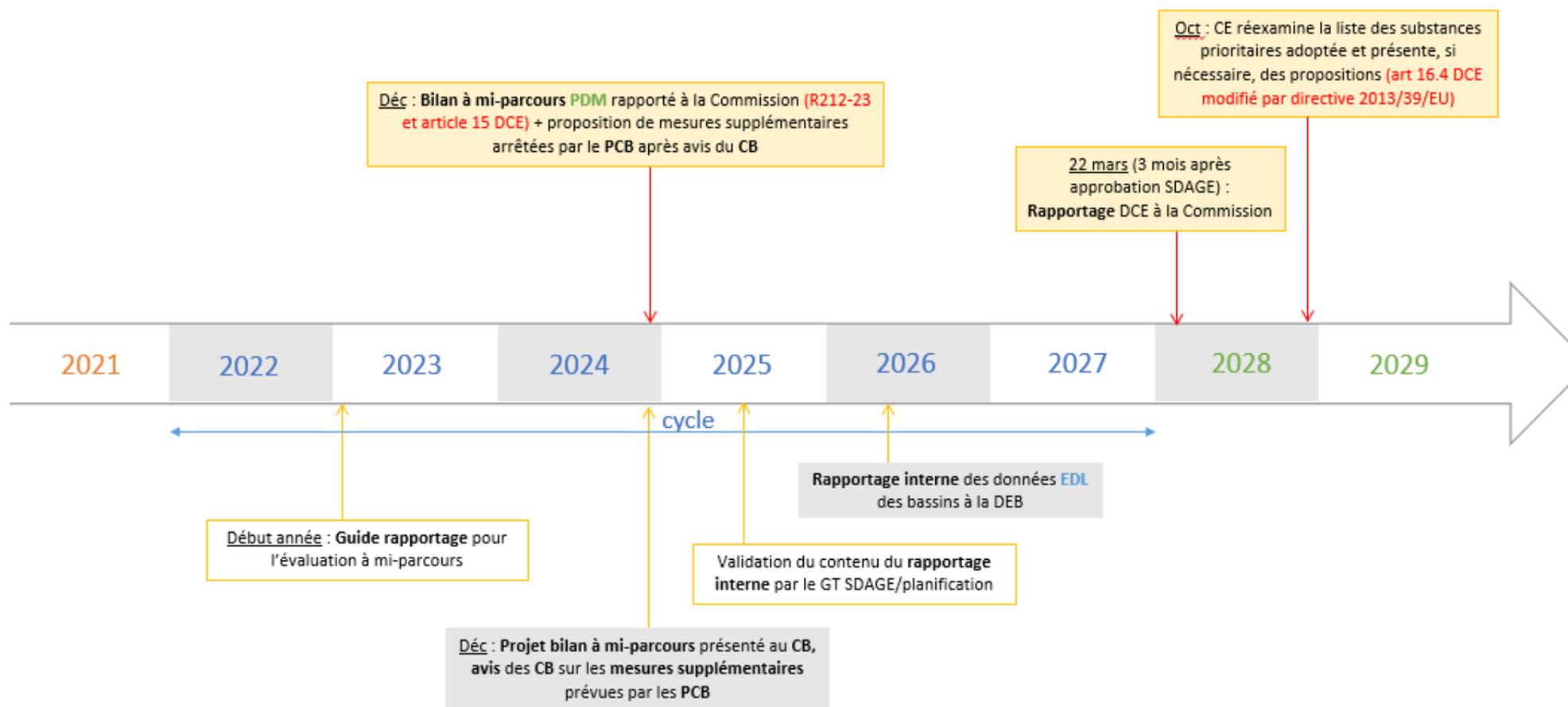


23/01/2024



23/01/2024

Frise rapportage



23/01/2024

Légende

 Cycle DCE

 Date réglementaire

 Etapes clés de l'EdL

 Etapes clés de l'élaboration des SDAGE et PdM

 Etapes clés du bilan mi-parcours des PdM et du suivi des SDAGE

 Etapes clés des reportages